



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame Vanessa Mosquera
Directrice
Rue des Halles, 4
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 10/03/2023

N/Réf. : **BXL22903_705_PU**
Gest. : **XX/XX**
V/Réf. : **E1160/2022**
Corr: **Vangeem Florence**
NOVA : **04/XFD/1843621**

BRUXELLES . Rue Ernest Allard, 3 (arch. O. SIMON)
(= zone de protection d'un ensemble de maisons Place du Grand Sablon 37, 38 et 39 + Palais de Justice / Inventaire)
PERMIS D'URBANISME : remplacer les châssis en bois de la façade avant par des châssis en aluminium laqué de même teinte

Avis de la CRMS

Madame la Directrice,

En réponse à votre courrier du 24/02/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 08/03/2023, concernant la demande sous rubrique.

Contexte patrimonial

Le bâtiment (1898- architecte O. Simon) est situé dans la zone de protection de l'ensemble de maisons classées Place du Grand Sablon 37, 38 et 39 et du Palais de Justice.



Il bénéficie d'une notice à l'inventaire :

D'une travée place du Grand-Sablon, reliée par un pan coupé aux huit travées principales, immeuble de quatre niveaux sur soubassement signé et daté « O[scar]. Simon arch. 1898».

Rez-de-chaussée en pierre bleue, ouvert de larges vitrines commerciales et d'une porte privée. Étages en briques, rythmés de deux oriels de deux travées chacun, métalliques, sur consoles Modern Style. Balcons devant les autres baies sous entablement orné de sgraffite. Entablement à trous de boulin sous la corniche longeant la toiture de zinc mansardée. Extrait de :

https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Rue_Ernest_Allard/1/30131



Analyse de la demande



La CRMS est interrogée pour le remplacement de châssis en bois en façade avant par des châssis en aluminium laqués de même teinte. La demande concerne 6 châssis (3 en loggias et 3 'classiques') : cf. encadré en jaune ci-contre. Les autres châssis ne sont pas concernés.

Avis

L'examen des façades fait apparaître une très grande cohérence et unité d'ensemble entre le bâtiment faisant l'objet de la demande au nr 3 et ses deux immeubles voisins situés respectivement aux nr 1 et 5. La situation géographique de cet ensemble unitaire de 3 biens est particulièrement visible du fait de sa situation sur l'angle du Grand Sablon. Il présente un intérêt patrimonial évident reconnu par son inscription à l'inventaire. Les châssis et jeux de loggias, en bois, participent fortement à cet intérêt.

Pour des raisons patrimoniales, la CRMS ne peut souscrire à la proposition déposée dans la mesure où elle risque d'introduire une rupture de cohérence d'ensemble par des différenciations/variations dans les détails et jeux de cadre et de profondeur entre les nouveaux châssis et ceux qu'il n'est pas prévu de remplacer (aux nr 1 et 5). Les dessins joints au dossier démontrent une volonté de respecter les dessins à l'identique mais des dessins et détails techniques montreraient que le résultat souhaité n'est techniquement pas évident à atteindre (surtout qu'on passe bois à l'aluminium).

La CRMS recommande qu'une réflexion d'ensemble soit portée au niveau des châssis en bois, pour le bâtiment concerné et les bâtiments voisins. Ces bâtiments ont été construits très probablement par le même architecte, en une seule phase. Cette réflexion commune aux 3 biens devrait permettre de poser les choix. Elle devrait aussi permettre d'identifier quels sont les châssis d'origine et lesquels ont peut-être déjà été remplacés : certains d'entre eux faisant apparaître des doubles cadres, et non.

L'objectif est que les demandes individuelles qui interviendraient ensuite garantissent le maintien d'une cohérence générale et de l'unité de l'ensemble, sans quoi la CRMS ne peut pas souscrire à la modification de profil et des matériaux actuellement en place.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; gvandebrouck@urban.brussels ; pjelli@urban.brussels ; dsourbi@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ; florence.vangeem@brucity.be ; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; urb.accueil@brucity.be ; urb.pu-sv@brucity.be ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels